...lle ; Hue, lieutenant à Berlin ; Mérandon, sous-lieutenant à Secin ; Couvreur, médecin aide-major de 2e classe à Secin ; Bohec, lieutenant à Boiscoste ; Adolphe Cazin, capitaine à Quesnoy ; Emile Cazin, lieutenant à Quesnoy ; Alfred Cazin, sous-lieutenant à Quesnoy.

Département du Pas-de-Calais. — MM. Gilard, capitaine à Calais ; Servel, sous-lieutenant à Calais ; Bodrant, lieutenant à Hesdin ; Cherin, sous-lieutenant à Hesdin ; Boulanger, sous-lieutenant à Montreuil ; Lhuillier, capitaine à Berck-sur-Mer ; Rivet, lieutenant à Boulogne-sur-Mer ; Lemaire, sous-lieutenant à Berck-sur-Mer ; Lefebvre, sous-lieutenant à Boulogne-sur-Mer ; Cambrai, lieutenant à Hesdin ; Hoffner, sous-lieutenant à Hesdin ; Delaire, médecin aide-major de 2e classe à Hesdin ; Dechesne, sous-lieutenant à Montreuil ; Gay, lieutenant à Boulogne-Boyelles ; Honore, sous-lieutenant à Boulogne-Boyelles.

A Lille. — M. Auguste Vivin, président, est admis au nombre des architectes du département du Nord.

LILLE

Le Comité d'Initiative Lillois

La Dépêche, revenant sur l'incident soulevé par elle au sujet du Comité d'Initiative Lilloise, déclare n'avoir voulu faire aucune allusion personnelle en cette correspondance. Nous nous rendons à son affirmation.

Puis elle ajoutait certain ce qu'elle appelle le « fond » de la question, c'est-à-dire la raison d'être ou de ne pas être du Comité naissant, son moyens d'action, son influence possible ou son impuissance peut-être ; et fait remarquer, du reste indéfiniment, qu'une organisation qui poursuit un but aussi vaste que celui que se propose le Comité d'Initiative Lillois, a grand tort de ne pas intéresser effectivement la Presse à son efforts.

Il ne nous appartient pas de entrer la discussion qui la « fond » a, s'étant pas plus quelques que quelques pour répondre au nom du quotidien Comité, qui se défendra et répondra, s'il le juge utile ; nous avons toujours en cette affaire tait de l'intermédiaire et sur du patronage, comme l'a prétendu par erreur la Dépêche.

Notre dernier mot sera même : Le Comité d'Initiative Lilloise semble mériter du seul désir d'être utile à la Ville de Lille, il veut faire abstraction dans son œuvre de toute préférence de parti et d'opinion. Sur le terrain du dévouement à la Cité, nous ne pouvons blâmer de telles dispositions.

Nous tenons cependant à nous en tenir à l'attendant à l'œuvre, pour l'apprécier ou le désapprouver, suivant qu'à notre estimation il sera chose utile ou inutile, ou même simplement illusoire.

Mais nous nous garderons, certes, de le décourager avant même qu'il ait fait son premier pas, et, jusqu'à ce que son action ait pu nous permettre une appréciation motivée, nous saurons nos efforts avec et tendon et bienveillance.

A PROPOS DU DÉMÉNAGEMENT *et de l'Instruction publique*

M. Delesalle, maire de Lille, accompagné de MM. Benoist et Brackers d'Hugo, adjoints, s'est rendu à Paris pour solliciter de M. Clémenceau une entrevue ayant trait à la question du déménagement. M. Delesalle s'est également entretenu avec les maires et les délégués des Conseils municipaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, ainsi qu'avec les députés de ces villes, les priant d'appuyer la proposition émanant de M. Mariaton, signée de nombreux députés et concernant les dépenses de l'instruction publique.

Les malfaiteurs opèrent

MAIS LA POLICE LES ARRÊTE

Nous avons annoncé dans un précédent numéro le vol d'une somme de 10 fr. commis à l'estaminet Bancart, rue de Tournai, 91. M. Janet, commissaire du 3e arrondissement, qui avait été avisé de ce méfait, vient de procéder à l'arrestation du voleur, un nommé Henri Dedon, 25 ans, journalier, rue des Robleds, 19.

Les agents de sûreté ayant appris que cet individu faisait des dépenses qui n'étaient pas en proportion avec ses ressources, le mettirent au commissariat où il fut invité à s'expliquer et à démontrer qu'il n'était pas l'auteur du vol opéré au café Bancart, chez lequel il aurait pris plusieurs consommations.

Après avoir nié, Dedon a passé des aveux déclarant qu'il avait enlevé le contenu du tiroir du comptoir à gaz, tandis que le patron de l'établissement vaquait à ses occupations. Dedon avait déposé au parquet.

— Mme Louise Collins, ménagère, habitant le quartier St-Sauveur, dépassait ces jours derniers dans une armoire une somme de nonante francs.

Cette somme avait été préalablement placée dans un coffret, mais Mme Collins avait malheureusement oublié de la fermer à clef.

Ayant été obligée, récemment matin, d'acquitter une dette, elle se rendait à son armoire pour y prendre de l'argent, lorsqu'elle constata avec surprise que le coffret était absolument vide. Précédemment la veille Mme Collins avait eu à dépenser, pendant toute la journée, une jeune ouvrière, Emelie Weikenhuysen, habitant rue de Tournai, 59. Comme cette femme était la seule personne qui eut pénétré dans la chambre, c'est sur elle qu'un parti naturellement nos soupçons. La victime n'avait pas tort, car après une heure d'enquête menée par M. Jonnet, commissaire du 3e arrondissement, on parvenait à établir qu'elle avait fait des dépenses d'une valeur à peu près égale à celle enlevée chez Mme Collins.

Confrontée devant le commissaire, Emelie, la plus honnête femme du monde, nia avec un persiflage plus tragique dans son système de dénégations et en dénia à avouer.

Après avoir été l'objet d'un procès-verbal elle a été laissée en liberté provisoire.

Fêtes de Saint-Sauveur et Saint-Maurice

Le Comité rappelle aux sociétés et groupes qui participeront au concours de chars du dimanche 20 juin 1909, que le dernier délai d'inscription est fixé au 31 mai.

Une somme de 4.000 francs est réservée pour cette attraction dont une première prime de 1.000 francs pour le concours de chant et 100 primes pour la figuration.

Les nombreux cortèges participant au cortège et sujets de chars, se verront donnés que dans le programme officiel qui paraîtra quelques jours avant la fête.

Les sociétaires doivent être envoyées au siège du Comité, rue de Fives, 5, à Lille, et nous prions les sociétés concurrentes de nous faire connaître, en même temps que le sujet de leurs chars, le nombre de figurants que comporteront leur groupe.

Un accusé de réception parviendra, avant le 15 juin, à chaque société concurrente.

Un souteneur sous les verrous

On se souvient du Paul Desmoulin, ce jeune souteneur de 18 ans, se prétendant employé de commerce, qui vivait de la prostitution d'Hélène Lebbe, fille mineure. Sur la plainte de sa victime, qu'il brutalisait quand elle ne lui donnait pas assez d'argent, nos domiciles de police fut opéré à son domicile, rue des Robleds, 39. Mais le vieux Monsieur, se sentant surveillé, avait jugé prudent de prendre la fuite.

Mercredi matin, la fille Lebbe racontait à deux agents de sûreté que son protecteur (?) était revenu à Lille et l'avait menacée de la tuer si elle refusait de les conduire sur-le-chemin.

Après de longues recherches fir le découvrirent et lui firent la chasse ; ils réussirent à l'arrêter et à le conduire devant M. Janet, commissaire du 3e arrondissement, qui le faisait rechercher depuis longtemps.

Le triste individu se défendit énergiquement de recevoir les salaires de la fille Lebbe, mais le magistrat l'a déféré au parquet sous l'inculpation de vagabondage spécial et de violences.

La folie la conduit au suicide

Depuis quelque temps, la veuve Lengne, née Philomène Leclerc, 65 ans, habitant rue de Crequi, 3, donnait des signes d'aliénation mentale. Son état devenant alarmant pour plus inquiétant, sa famille avait décidé qu'on la transférait à l'hôpital Saint-Sauveur pour la mettre en observation. En attendant que les formalités d'usage fussent accomplies, elle était l'objet d'une surveillance constante. Mercredi matin, profitant d'une absence momentanée de la personne qui en avait la garde, elle s'ouvrit en fenêtre et du deuxième étage s'est jetée sur le pavé. Dans sa chute la pauvre vieille s'est fracturé le pied et la cuisse droite.

Comme on se prévoit le transfert à l'hôpital Saint-Sauveur, elle a été transportée à l'hôpital de la Charité.

Un doigt écrasé

Mercredi, à trois heures de l'après-midi, M. Edmond Nolleghem, 30 ans, demeurant rue des Rogatiers, 119, travaillant dans une usine de métallurgie, rue du Bas-Jardin, a eu l'annulaire gauche écrasé sous une masse de fer pesant 500 kilos.

Le malheureux a été transporté à l'hôpital de la Charité, où l'amputation du doigt malade a été pratiquée.

Encore un chien hargneux

Il ne se passe plus de jours sans que nous n'ayons à raconter les méfaits de certains chiens qui, sans utilité, inquiètent nuits et jours dans les chairs de nos concitoyens. Qu'est devenu l'arrêté municipal au sujet des muselières ?

Hier après-midi, c'était le tour du jeune Charles Vanhecke, 17 ans, demeurant rue des Brigittines, 2, qui était mordu au bras gauche par le chien de M. D..., négociant, rue de Bas-de-Wéden. L'enfant a été renvoyé sans après examen du vétérinaire et les blessures sont d'une légèreté insignifiante, heureusement.

Anciens Élèves et Amis du Conservatoire

Ce soir, à 8 heures et demie, dans la Grande Salle du Conservatoire, M. le docteur Bédart donnera une conférence avec auditions sur « La Musique de Théâtre et la Musique religieuse au siècle du grand Roi ».

AU PARQUET

LA SANGLANTE PARTIE DE CARTES DE TOURCOING

Le 7 février dernier, à 5 heures du soir, après avoir passé la nuit à boire ensemble, Léon Castel, 28 ans, et Bernaudin, sont tous deux mariés à Tourcoing, se trouvaient dans un estaminet du Pont de Neuville et commencèrent une partie de cartes.

Quand vint le règlement de comptes, Castel exigea que son adversaire lui versât une somme de cinq francs, mais Bernaudin ne voulut lui en remettre que la moitié.

Une discussion s'engagea, qui amena la réputation des deux combattants ; furieux, Castel sortit son couteau de sa poche et en frappa violemment son adversaire.

La victime fut rapidement rétablie de ses blessures, mais Castel fut arrêté.

L'instruction étant close, il comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel.

LES MÉFAITS D'UN TRIO DE VOLEURS

Ils dévalisent les cabarets

Emeric Bétrancourt, 23 ans, et Victor Mercier, 19 ans, associés tous deux dans le but de vivre facilement sans travailler, comparaîtront prochainement devant le tribunal correctionnel pour vol de pinch au préjudice de M. Dubuit, cabaretier à Hellemmes.

Victor Mercier a dérobé, le 8 avril, sans pour complices, trente de pinch et une pompe à bière, dans les caves d'un cabaretier appartenant à M. Desmoulin, à Hellemmes, nouveau délit dont il aura à répondre en correctionnelle.

Ils volent aux bistrots

Au début du mois d'avril, Bétrancourt changeant d'acolyte, s'introduisait, avec l'aide d'Emile Deprester, dans un hangar de la rue Pierre-Legrand, et y volait la bicyclette de M. Coolens, manœuvre de métier.

Ils furent découverts et arrêtés.

Bétrancourt détenu en liberté à cause de quelque

Dans la nuit du 20 au 21 avril, Bétrancourt, qu'on recherchait pour vols, se trouvait chez la sœur de son amie, à l'estaminet Dejeurs, rue Gambetta, 24.

Pour un motif futile, il se mit en rage et menaça de tout briser dans l'estaminet. Arthur Dessyer, fils de la cabaretière, voulut s'interposer et appréhender Bétrancourt pour le remettre entre les mains de la police.

Bétrancourt le frappa à coups de couteau et prit la fuite.

Il fut arrêté peu après, malgré son pistolet, et jugé à la même audience pour coups et blessures volontaires.

ENNEMI DE LA POLICE

M. Beaubaix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel Albert Hughebaert, 27 ans, habitant rue Dutilleux, à Roubaix, qui outrages le commissaire de police. L'inculpé comparaîtra le 25 juin.

UN CAMBRIOLAGE A ROUBAIX

Le juge d'instruction a été saisi de plusieurs tentatives

Dans la nuit du 24 au 25 mai courant, des malfaiteurs pénétraient dans la demeure de M. Jules Maillet, confectionneur à Roubaix, et par une voiture remisée dans un hangar, dérobaient quatre coupons d'une valeur de trois cents francs. L'enquête ouverte par la police avait bien conduit à la culpabilité des coupons que l'on comprenait, mais aucune d'effets n'avait été arrêtée.

M. Hourez, juge d'instruction, chargé de cette affaire, convoquait hier matin, en son cabinet, les auteurs présumés.

Après leur interrogatoire, le magistrat instructeur a décerné des mandats de dépôt contre Gustave Dernoncin, 21 ans, rue des Anges, 124 ; Philippe Dubuquoy, 22 ans, manœuvre, rue du Quesnoy-Sur-Le, 10 ; Gabrielle Lefebvre, 23 ans, journalière, habitant à la même adresse.

M. Hourez a également lancé un mandat de comparution contre la femme de Dernoncin, née Angèle Stoelens, ainsi que les époux Bonnet, cabaretiers, rue du Chemin-de-Fer, chez lesquels on retrouve deux coupons.

Angèle Stoelens et les époux Bonnet ont été libérés en liberté provisoire.

Bétrancourt comparaît aux Assises Lilloises (Flandres), mercredi 2, jeudi 3 juin. Belle prime aux acheteurs d'un mètre, 12 francs.

6.00

La "vente" de la Grand'Garde

On arrête, à Boulogne-sur-Mer, l'intermédiaire qui proposait à la municipalité l'achat de la Grand'Garde

On a annoncé, et on fonça dernier, que l'Administration municipale avait l'intention de mettre en vente l'antique Grand'Garde, sous les voûtes de Boulogne, qui installé à Mme Gaston Lemaire.

L'Administration avait reçu, dès-lors, de nombreuses propositions, mais elle qui avait le plus longtemps retenu son attention, étaient d'une Société Américaine qui, en remplacement de notre vieux monument, amenait Paris d'autant un de ces hôtels à bibelots, construits à coup qu'on construit à Paris, et qui importerait de plus bien loin de l'Atlantique, en Amérique, cette et ses présentant sans doute le confort moderne.

Pour cet achat, la société américaine offrait la somme de 1.000.000 de francs.

Cette proposition avait été faite par Monsieur Jay Meschin, homme présentant bien, beau parleur, habitant une modeste chambrette à la n° 23 de la rue St-Nicolas.

Bien qu'on ignorât complètement en condition et que personne ne se fut rencontré avec l'existence et la solvabilité de ses commanditaires, l'administration municipale avait jugé la proposition qui lui était faite.

Hélas, ce beau projet dont on ne parlait plus depuis quelques jours, est malheureusement compromis, ou devenant. C'est depuis hier cette certitude.

Comme un vaillant chevalier, Sir Meschin, le grand mystificateur, s'est fait arrêter pour vol à Boulogne-sur-Mer. Il est actuellement détenu à la maison d'arrêt.

Son complice, notre malfaiteur du parquet de Boulogne, la police a, dans le plus grand secret, procédé à une perquisition dans la chambre que Meschin occupait au N° 23 de la rue Saint Nicolas.

Elle y a, paraît-il, découvert une quantité de paperasses dont le contenu ne sera pas sans étonner, dit-on, le juge d'instruction de Boulogne.

Du reste, les gens qui portent des noms comme d'un nom, se connaissent dans un cas de détroupé les projets les plus fantaisistes, dont depuis quelque temps dans une station noire et avait engagé au Mont-de-Piété les objets de valeur qui lui restaient.

Ayant constaté que son crédit diminuait prêt de son propriétaire il avait cru bon de s'éclipser. Il avait quitté son appartement sans payer son loyer et en déclarant qu'il se rendait à Boulogne pour traiter une affaire importante.

L'inspecteur montant de bénéfices

Mercredi soir, vers six heures, M. Henri Fleury, 22 ans, employé de commerce, demeurant rue Jeanne-Maillotte, 3, rentrait chez lui après d'un travail assez pénible, quand il fut abordé par deux individus qui le prirent à la gorge, le jetèrent à terre et le dépouillèrent de son argent, de son portefeuille et de son pardessus, valant ensemble 100 francs.

Fleury, qui ne connaît pas ses agresseurs, en a porté plainte.

Fleury, le lendemain, le malfaiteur a été arrêté sur la réquisition de Fleury, demeurant de passage.

La police recherche l'auteurs du vol.

Je ne fume que le MIX.

FÊTES DE FIVES-SAINT-MAURICE

A l'occasion de la Fête de Fives, [illegible] Fives-Saint-Maurice, [illegible] Fives-Saint-Maurice, [illegible] Fives-Saint-Maurice